

## **CONVOCATIONS DU 17 JANVIER 2011**

### **REUNION DU 24 JANVIER 2011**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 Janvier 2011, s'est réuni à la Mairie le 24 Janvier 2011 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

*Etaient présents* : MM. Christian PAUL-LOUBIERE, Jean SEIGNEURY, Pascal MARTIN, Chantal CHEVALLIER, Michel MARCININ, Guy NORMAND, Corinne COME, Christophe GALAMONT Stéphane BEAUSSIER, Franck HOYAU, Isabelle DELISLE- MARTIN, Fabrice LAJOIE, Pierre PERTHUIS, Sophie JALENQUES.

*Absents excusés ayant donné procuration* : Jacky TARANNE à Guy NORMAND, Paul NICOLLE à Christian PAUL-LOUBIERE

Absente excusée : Mélanie LOCHON

Absent : Patrice PICHOT

*Secrétaire de séance* : Chantal CHEVALLIER

### **AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE DU MOULIN DE LAMBOUREY**

Le Maire fait état de la vente du Moulin de Lambourey appartenant à Dr KOERNER IMMOBILIEN GMBH .

Ce bien cadastré AD n° 196, 197 ; AE N° 100, 198, 199 et 251 sis 24 rue du Bout d'Anguy comprend un bâtiment principal composé d'un logement et d'une salle avec loggia permettant la réception du public, une dépendance actuellement affectée à un garage de véhicules et des vannages.

Le prix de vente annoncé est de 550 000 € y compris la commission de l'agent immobilier.

Le conseil municipal, après délibération, considérant les éléments exposés par le Maire,

- accepte la proposition de vente amiable
- autorise le Maire :

. à négocier le prix dans cette enveloppe de 550 000 € tant avec le vendeur qu'avec l'agent immobilier et à procéder à toutes les démarches relatives à l'acquisition, recherche de financement, signature du compromis de vente et de l'acte réitéré devant notaires.

. à saisir France-Domaine aux fins d'évaluation du bien.

## **MISE EN CONCURRENCE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE**

- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

- TRANCHES EAU ET ASSAINISSEMENT 2011 et 2012

Le Maire rappelle les points suivants :

- dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, le cabinet « En perspective » a été choisi pour le projet global. Une 1<sup>ère</sup> tranche doit être réalisée en 2011.
- dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'assainissement, conformément au planning pluriannuel, il y a lieu de les réaliser une tranche en 2011-2012 dans la rue Saint Rémy (fin), dans la rue de Picdais et dans l'Avenue de Chardon.

Il informe le Conseil Municipal qu'une mise en concurrence relative à la maîtrise d'oeuvre sera lancée prochainement :

- pour l'aménagement du centre Bourg
- pour les tranches de travaux 2011 et 2012 relatives au renforcement du réseau d'eau potable et à l'extension du réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les pièces du marché avec le cabinet d'études le mieux disant.

## **PERSONNEL**

### **CONVENTION AVEC L'ASFEDEL**

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition avec l'ASFEDEL pour un agent technique polyvalent, dans le cadre des contrats uniques d'insertion – CAE aux conditions suivantes :

Contrat de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée hebdomadaire de 35 heures (le taux de prise en charge de l'Etat est de 70% sur 20 heures).

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition ci-dessus.

La dépense est prévue au budget à l'article 628101.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ***Intervention de Fabrice LAJOIE***

Au sujet des horaires de la Poste et notamment la fermeture le Samedi matin

Christian PAUL-LOUBIERE indique :

- qu'un rendez est fixé avec M. RENVOISE, cadre à la Poste, pour le maintien du Samedi matin à la Poste de JOUY.

- qu'une négociation est en cours avec la Poste pour le maintien du bureau de poste dans le cadre d'une gestion en agence postale communale ; le conseil municipal sera tenu au courant des modalités et une décision sera prise en délibération.

***Intervention de Sophie JALENQUES***

Eclairage dans le parc de la Dalonne  
Des devis ont été demandés

***Intervention de Corinne COME***

Mme TAVERNE kinésithérapeute souhaite un plan incliné, car elle ne peut pas recevoir les handicapés dans son cabinet. Une étude sera lancée.

***Problèmes rencontrés suite aux travaux du complexe sportif***

Il a été signalé un danger suite à l'aménagement non terminé du sautoir. La mise en sécurité vient d'être réalisée.

Par ailleurs, la recherche du matériau adéquat est en cours afin de remédier au mieux à la dégradation du sol aux abords de la piste et des algécos.

La séance est levée à 21 H 10